



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
5 mai 2021  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 5 mai 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité pour le mois de mai, la Chine compte organiser un débat public, qui se tiendra le 24 mai, sur le thème « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix ».

Elle a établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe) afin de guider le débat.

Les États Membres et les États observateurs qui souhaitent participer sont invités à déposer une déclaration écrite d'environ 500 mots sur le module eSpeakers du portail e-deleGATE+ (voir pièce jointe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent et  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire  
de la République populaire de Chine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) **Zhang Jun**



**Annexe à la lettre datée du 5 mai 2021 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : chinois]

**Note de cadrage pour le débat public que le Conseil  
de sécurité tiendra sur le thème « Opérations de maintien  
de la paix des Nations Unies : améliorer la sûreté  
et la sécurité du personnel de maintien de la paix »**

## **I. Contexte**

1. La Chine, en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité pour le mois de mai, propose de convoquer le 24 mai 2021 un débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix ».

2. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont été initiées pour répondre aux besoins de l'époque et ont évolué en fonction des événements. Depuis plus de 70 ans, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, moyen efficace de maintenir la paix et la sécurité internationales, jouent un rôle important dans le règlement politiques des différends dans les zones de tension. Au cours des vingt dernières années, l'échelle et l'intensité des conflits ont changé de façon spectaculaire, les opérations de maintien de la paix ont été confrontées à des difficultés croissantes et des facteurs de sécurité traditionnels et non traditionnels ont fait peser de graves menaces sur la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix. Depuis 2013, plus de 260 membres du personnel ont perdu la vie dans des attaques malveillantes, et il y a eu un nombre considérable de victimes dues à des facteurs tels que la maladie, les accidents de la route et d'autres causes. La pandémie sans précédent de maladie à coronavirus (COVID-19) a non seulement perturbé l'exécution des mandats de maintien de la paix, mais a également posé de graves problèmes pour la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix. Récemment, le terrorisme, les attaques malveillantes et les conflits armés ont coûté la vie à plusieurs membres au Mali, en République centrafricaine et dans d'autres zones de mission.

3. En définitive, c'est le personnel qui mène les opérations de maintien de la paix. L'amélioration de sa sûreté et de sa sécurité est non seulement une condition importante pour renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix, mais aussi une nécessité pour améliorer leur performance. Elle dépend de nombreux facteurs, notamment les normes de déploiement, le niveau d'équipement, la formation, les conditions médicales, l'utilisation des nouvelles technologies et la relation entre les missions et le pays hôte. C'est un problème majeur qui se pose aux opérations de maintien de la paix aujourd'hui.

4. La communauté internationale a pris des mesures et déployé des efforts considérables pour revoir et améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix. C'est l'une des priorités de l'initiative « Action pour le maintien de la paix » du Secrétaire général et la question a été approfondie dans l'initiative « Action pour le maintien de la paix Plus ». Avec le soutien du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la paix et le développement, le général de corps d'armée (retraité) Carlos Alberto dos Santos Cruz a été chargé de diriger une étude sur la question et, en décembre 2017, il a publié le rapport intitulé « Improving Security of United Nations Peacekeepers: we need to change the way we are doing business », dans lequel il a

proposé des mesures spécifiques et ciblées. Le Secrétaire général a publié un plan d'action en janvier 2018, qui a depuis été révisé afin d'offrir une approche concrète et multidimensionnelle pour l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix. De 2019 à 2021, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale a systématiquement fait état de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix dans ses rapports et a formulé plusieurs recommandations à cet égard. Le 30 mars 2020, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité sa première résolution sur la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix [résolution [2518 \(2020\)](#)], qui couvre de nombreux points, tels que la formation, les soins médicaux, la technologie et les partenariats, et fournit des orientations générales pour renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix de manière globale. Le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel, le Département de la sûreté et de la sécurité et les autres départements concernés du Secrétariat ont travaillé de concert dans le cadre d'une approche multidimensionnelle visant à assurer la sûreté et la sécurité du personnel concerné.

5. La sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix relèvent de la responsabilité partagée de la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, les pays contribuant financièrement et les pays hôtes. Le Conseil de sécurité doit établir des mandats clairs et réalisables, basés sur des situations réelles. Le Secrétariat doit renforcer la coordination interne, fournir un appui opérationnel et logistique, et améliorer les capacités d'alerte rapide et de réaction d'urgence des missions. Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police doivent veiller à ce que le personnel soit bien formé. Les pays contributeurs de fonds doivent fournir des ressources adéquates pour que les soldats de la paix puissent accomplir leurs tâches. Les pays hôtes doivent veiller à ce que le public comprenne et soutienne les opérations de maintien de la paix et traduire en justice les responsables d'attaques contre le personnel. Des efforts continus doivent être déployés pour traduire les engagements et le consensus en actions concrètes.

## II. Objectif

6. Le débat a pour objectif d'offrir un espace de dialogue sur la question de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix, de mobiliser davantage la communauté internationale afin de trouver des solutions appropriées face aux principaux risques et problèmes de sécurité qui se posent au personnel et de contribuer à améliorer les opérations de maintien de la paix.

## III. Objet de la discussion

7. La discussion peut porter sur les questions suivantes :

a) L'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix nécessite des investissements et des efforts à long terme. Il convient de faire le point sur les mesures prises par la communauté internationale pour renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix et d'examiner les possibilités d'amélioration. Quels sont les principaux risques actuels en matière de sûreté et de sécurité ? Comment y répondre efficacement ?

b) L'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix est une responsabilité partagée qui nécessite des actions coordonnées de toutes les parties. Comment le Conseil de sécurité, le Secrétariat, les pays fournisseurs de

contingents ou de personnel de police, les pays contributeurs de fonds et les autres parties prenantes peuvent-ils renforcer la coordination ? La question de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix couvre un large éventail de domaines, impliquant de nombreux départements du Secrétariat. Comment peut-on continuer à renforcer la coordination au sein du Secrétariat et avec les autres parties prenantes ?

c) L'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix doit reposer sur des politiques et des orientations solides. La résolution [2518 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité prévoit une approche intégrée pour renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix. Quelles mesures les parties prenantes doivent-elles prendre pour la mettre en œuvre ?

d) L'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix exige de tenir compte de d'aspects techniques. Étant donné que la formation, le niveau d'équipement, les conditions médicales et l'utilisation des nouvelles technologies dans les opérations de maintien de la paix ont une incidence considérable sur la sécurité du personnel, quelles mesures spécifiques faut-il prendre pour améliorer la sûreté et la sécurité du personnel ?

#### **IV. Format de la réunion**

8. La réunion se déroulera par visioconférence. Elle sera présidée par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Zhang Jun. Le Conseil de sécurité entendra les exposés du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et du Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel (à confirmer). Les non-membres du Conseil sont encouragés à soumettre des déclarations écrites, via le module eSpeakers de la plateforme e-deleGATE+, qui seront incluses dans le compte rendu officiel de la discussion.

## Pièce jointe

[Original : anglais]

### **Note d'orientation : dépôt de déclarations écrites**

#### **Débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix »**

Aux fins du débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix », qui se tiendra par visioconférence le 24 mai 2021, les délégations peuvent soumettre des déclarations écrites par l'intermédiaire du module eSpeakers.

Les États Membres qui souhaitent soumettre une déclaration écrite sont priés de bien vouloir la communiquer au format Microsoft Word, accompagnée d'une lettre de couverture (dûment signée par le (la) représentant(e) permanent(e) ou chargé(e) d'affaires) et adressée au Président du Conseil, au plus tard à la date de la réunion, c'est-à-dire le 24 mai 2021. Les déclarations seront publiées dans un document officiel contenant les interventions soumises au titre du débat public par visioconférence.

- Les représentantes et représentants sont invités à contacter leur personne référente pour les questions d'accès afin d'obtenir l'accès au module eSpeakers sur le portail e-deleGATE+.
- Les représentantes et représentants peuvent soumettre des déclarations écrites en cliquant sur la sous-rubrique eSpeakers dans le menu du Conseil de sécurité.

Pour obtenir une assistance technique pour les identifiants et mots de passe, veuillez contacter le service d'assistance du Bureau de l'informatique et des communications au 212 963 3333, ou par courriel à l'adresse suivante : [missions-support@un.int](mailto:missions-support@un.int).

Pour toute autre question relative au débat public, veuillez contacter la Division des affaires du Conseil de sécurité à l'adresse suivante : [dppa-scsb3@un.org](mailto:dppa-scsb3@un.org).